



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026
À 11 H AU TEMPLE SUR LOT

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	19	19

Date de la convocation : 26 février 2026

Secrétaire de Séance : Françoise RIVETTA

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI		
Julie CASTILLO		
Gérard RÉGNIER	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTA	X	P
Délégués		
Yann BIHOUÉE	X	P
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD		
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Jean-Jacques CAMINADE		
Joël CHRÉTIEN	X	P
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI	X	P
Gilbert DUFOURG		
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Michel LAVILLE	X	P
Jean-Louis MOLINIÉ	X	P
Pascal MOURGUES	X	P
Alain PASCAL		
Bernard PATISSOU	X	P
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ		

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : VACANCE D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE MARCHÉS PUBLICS/FONCIER AVEC POSSIBILITÉ D'OUVERTURE AU RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Syndicat EAU47 est confronté à la vacance prochaine du poste de Chef de service Marchés Publics – Affaires foncières, en raison du départ en retraite de l'agent actuellement en fonction. Ce poste, stratégique pour la collectivité, assure la gestion des procédures de commande publique, la sécurisation des actes administratifs et le suivi des dossiers fonciers, missions essentielles à la continuité du service public et à la préservation des intérêts du Syndicat.

Dans un contexte marqué par :

- L'évolution constante du cadre juridique (Code de la commande publique, Code général des collectivités territoriales, réglementations environnementales...), nécessitant une expertise actualisée pour garantir la conformité des procédures ;
- La complexité croissante des projets portés par le Syndicat, impliquant une coordination renforcée entre les services et une gestion rigoureuse des risques contentieux ;
- La nécessité d'anticiper les recrutements pour éviter toute rupture dans l'exécution des marchés en cours et des projets fonciers,

De plus, il apparaît indispensable de renforcer les missions du poste en y intégrant une dimension transversale de conseil juridique. Cette évolution permettra d'étendre l'expertise du service à l'ensemble des services du Syndicat, afin de :

- Sécuriser les actes et procédures (marchés, conventions, délibérations) ;
- Prévenir et gérer les contentieux ;
- Accompagner les services dans l'application des règles juridiques et la rédaction des actes.

Le profil recherché pour ce poste se caractérise par :

- Un diplôme de niveau Master en droit public, avec une spécialisation en administration des collectivités territoriales, ou juriste et conseil de l'action publique ou commande publique ;
- Une expérience professionnelle de 5 à 10 ans dans les domaines des marchés publics, du foncier et du droit des collectivités ;
- Des compétences avérées en matière de maîtrise des codes juridiques applicables (CGCT, Code de la commande publique, Code de l'urbanisme, Code de l'environnement, ...);

Compte tenu de ces enjeux, le recrutement sera ouvert en priorité aux agents publics titulaires des cadres d'emplois suivants :

- Catégorie A : Attaché territorial ;
- Catégorie B : Rédacteur territorial, Rédacteur territorial Principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe.

Les modalités de recrutement privilégiées seront la mutation, le détachement ou la réussite à un concours. Toutefois, afin de garantir la continuité du service et de pallier d'éventuelles difficultés de recrutement parmi les fonctionnaires, il est proposé d'autoriser, à titre subsidiaire, le recours à un contrat à durée déterminée de droit public, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (modifiée) ;

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°25_005_C du Comité Syndical d'EAU47 en date du 13 mars 2025, déterminant les compétences déléguées au Bureau, et en particulier en matière de gestion du personnel et des Ressources Humaines ;

CONSIDÉRANT :

- 🔊 **L'Intérêt général et la continuité du service public** : le poste de Chef de service Marchés Publics – Affaires foncières constitue un maillon essentiel pour la bonne exécution des missions du Syndicat, notamment en matière de gestion des marchés publics, de sécurisation juridique des actes et de suivi des projets fonciers. Sa vacance programmée impose une anticipation pour éviter toute interruption dans les procédures en cours.
- 🔊 **Le renforcement des missions juridiques** : l'élargissement des missions du poste à une dimension transversale de conseil juridique répond à un besoin croissant de sécurisation des actes administratifs et de prévention des contentieux.
- 🔊 **La conformité aux principes de la fonction publique territoriale** : le recrutement prioritaire par voie statutaire (mutation, détachement, concours) respecte les principes d'égal accès aux emplois publics et de pérennité des effectifs. Le recours subsidiaire aux agents contractuels est encadré par la loi et limité aux cas où les besoins des services ne peuvent être satisfaits par des fonctionnaires.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

à l'unanimité des membres présents,

Décide l'ouverture du poste de Juriste / Chef de service Marchés Publics – Affaires foncières, relevant des missions suivantes :

- 🔊 Gestion des procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- 🔊 Suivi des dossiers fonciers et coordination avec les services compétents ;
- 🔊 Conseil juridique transversal aux services du Syndicat (sécurisation des actes, prévention des contentieux, veille réglementaire) ;
- 🔊 Gestion des procédures relevant du foncier ;

Décide que le recrutement sera engagé selon les modalités suivantes :

1. **Priorité aux agents publics titulaires :**
 - Ouverture du poste aux fonctionnaires territoriaux des cadres d'emplois suivants :
 - Attaché territorial (catégorie A) ;
 - Rédacteur territorial Rédacteur, territorial Principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe (catégorie B).
 - Modalités de recrutement : mutation, détachement ou concours.

2. **Recours subsidiaire aux agents contractuels :** En l'absence de candidature de fonctionnaires répondant au profil recherché, le poste pourra être pourvu par un contrat à durée déterminée de droit public, conformément à l'article L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. À l'issue de cette période, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée, par décision expresse du Bureau.


Précise que le profil recherché est défini comme suit :

- Diplôme : Master en droit public, avec une spécialisation en administration des collectivités territoriales, ou juriste et conseil de l'action publique ou commande publique ;
- Et/ou expérience de 5 à 10 ans en droit des collectivités, marchés publics et foncier ;

Décide de charger la Présidente de l'exécution de la présente décision ;

Dit, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

 <p>La Présidente syndicat Départemental La Présidente EAU 47 Geneviève LE LANNIC</p>	<p>La secrétaire de séance</p> <p>Françoise RIVETTA</p>
--	---